

QUESTIONS AND ANSWERS #1

Questions et réponses #1

May 5, 2016 / le 5 mai 2016

Question 1: We understand that we must read: landscape architect for several mentions of type "architecture" and sometimes "architect".

Answer 1: **Please indicate us the locations where you require a clarification.**

Question 1: Nous comprenons que nous devons lire : architecte paysagiste pour plusieurs mentions de type « architecteur » et quelquefois « architecte ».

Réponse 1: **S.V.P., nous indiquer les emplacements où vous nécessitez une clarification.**

.....
Question 2: Reference 3.2.3.2 a) 1) Project: National parks, provincial - Can we include in this category: National Historic Sites? Regional parks? And; will you consider the master plan projects and development study not yet constructed?

Answer 2: **You can include regional parks in this category. You can include master plan projects and development study not yet constructed. National historic sites are already covered in point 3.2.3.2 a) 4).**

Question 2: Référence section 3.2.3.2 a) 1) Projet : Parcs nationaux, provinciaux - Pouvons-nous inclure sous cette catégorie : des lieux historiques nationaux? Des parcs régionaux? Et; Est-ce que les projets de plan directeur, étude d'aménagement sans être réalisés peuvent être considérés?

Réponse 2: **Vous pouvez inclure dans cette catégorie des parcs régionaux. Vous pouvez inclure des projets de plan directeur / étude d'aménagement, qui n'ont pas nécessairement été encore construits. Les sites historiques nationaux sont couverts au point 3.2.3.2 a) 4)..**

.....
Question 3: Reference section 3.2.3.2 a) 2) Project site: As Quebec carries few campgrounds, with these lands being governed for realization in phases and unconventionally, can you change the criteria for admitting older than 7 years projects? Detailed studies unbuilt? Existing camping redevelopment?

Answer 3: **The projects must have been realised in the last seven years. We accepted detailed studies unbuilt, master plan projects, development study not yet constructed and existing camping redevelopment.**

Question 3: Référence section 3.2.3.2 a) 2) Projet Camping : Comme il se réalise peu de terrain de camping au Québec, que ces terrains font l'objet de réalisation en régie, en phases, de manière non conventionnelle, pouvez-vous modifier les critères pour admettre des projets plus vieux que 7 ans? Des études détaillées non construit ? Des réaménagements de camping existants ?

Réponse 3: **Les projets doivent avoir été faits dans les sept dernières années. Toutefois, les études détaillées, études d'aménagement et plans directeurs, ainsi que les réaménagements de camping existants sont admissibles.**

.....
Question 4: Reference section 3.2.4 Skills and experience of key personnel - Surveyor: Is it a surveying technician? Not licensed?

Materials Inspector: Is it a technician (civil engineering) that will benefit from a soil laboratory (see geotechnical specialty) to make quality control? Could you clarify its role?

Answer 4: The surveyor can be a surveying technician, a technician in civil engineering or a technician in geomatic with the required experience. We are not looking for a licensed surveyor. The material inspector can be a technician in civil engineering with a speciality in geotechnics necessary for the realization of the quality control.

Question 4: Référence section 3.2.4 Compétences et expérience du personnel clé : Arpenteur: S'agit-il d'un technicien en arpentage ? Non légal? Vérificateur en matériaux : S'agit-il d'un technicien (génie civil) qui pourra bénéficier d'un laboratoire de sol (voir spécialité géotechnique) pour en faire le contrôle qualité? Pourriez-vous préciser son rôle?

Réponse 4: L'arpenteur peut être un technicien en arpentage, un technicien en génie civil ou un technicien en géomatique avec l'expérience requise. Nous ne recherchons pas un arpenteur légal. Le vérificateur en matériaux peut être un technicien en génie civil avec une spécialité en géotechnique nécessaire à la réalisation du contrôle de qualité.

.....

Question 5: In Section 3.1.4 (designation of team members) the mandatory criteria, it is mentioned that we have in our team a project manager and a principal landscape architect with some mandatory criteria and that we must also complete the Appendix D - Designation of team members. Our question is, should we introduce these people in the section (3.1.4) (including a profile and CV) or include them in Section 3.2.4 skills and experience of key personnel since they are Member key personnel. The project manager and principal architect landscape are not part of the list of key staff under section 3.2.4.

Answer 5: See Amendment 1.

Question 5: À la section 3.1.4 (désignation des membres de l'équipe) des clause éliminatoire, Il est mentionné que nous devons avoir dans notre équipe un gestionnaire de projet et un architecte paysagiste principal selon certains critères éliminatoires et que nous devons aussi compléter l'annexe D – Désignation des membres de l'équipe les incluant. Notre question est la suivante, devons-nous présenter ces personnes dans à la section (3.1.4) (incluant un profil et CV) ou encore les inclure dans la section 3.2.4 Compétences et expérience du personnel clé puisqu'ils sont des membres du personnel clé. Le gestionnaire de projet et l'architecte paysagiste principal ne font pas partie de la liste des personnes clés demandées à cette section.

Réponse 5: Voir Amendement 1.

.....

Question 6: After reading the terms of reference for the tender for the objectives, we would like clarification on the following point:
- On page 86 of 117 the terms of reference, in 3.2.2.2 a) you list the key personnel (or 7 resources): a project manager, a senior landscape architect, an intermediate landscape architect, a senior engineer in civil engineering, a senior site supervisor, a senior environmental specialist, and senior architect.
- Then, on page 88 of 117 the terms of reference, point 3.2.4.2 - Skills and experience of key personnel, you provide a table that contains 11 job descriptions for key personnel omitting the lead manager and architect main landscaper. 1) Is this an oversight? 2) The list of the key personnel of the list differs from that provided in 3.2.2.2. Can you clarify?
Please clarify the key resources that must be provided in Sections 3.2.2 and 3.2.4?

Answer 6: See Amendment 1.

Question 6: Suite à la lecture des termes de référence concernant l'appel d'offres pour le projet cité en objet, nous aimerions avoir des éclaircissements sur le point suivant:

- À la page 86 de 117 des termes de référence, au point 3.2.2.2 a) vous listez le personnel clé soit (soit 7 ressources): un gestionnaire de projet, un architecte paysagiste principal, un architecte paysagiste intermédiaire, un ingénieur principal en génie civil, un superviseur de chantier principal, un spécialiste de l'environnement principal, et architecte principal.

- Puis, à la page 88 de 117 des termes de référence, au point 3.2.4.2 - Compétences et expérience du personnel clé, vous fournissez un tableau qui contient 11 descriptions de poste pour le personnel clé en omettant le gestionnaire principal et l'architecte paysagiste principal. 1) Est-ce un oubli ? 2) L'énumération de la liste du personnel clé diffère de celle fournit au point 3.2.2.2. Pouvez-vous clarifier ? SVP pouvez-vous nous indiquer/préciser les ressources clés qui doivent être fournies dans les sections 3.2.2 et 3.2.4 ?.

Réponse 6: Voir Amendement 1.

.....

Question 7: There is a discrepancy between Section RS 2.3.1 and Section SC 2 in regards to the language requirements. Please clarify whether all documents are to be French or if it is determined as per the Language Requirements set out in SC 2.

Answer 7: Supplementary Conditions SC 2 takes precedence. Voir Amendement 1.

Question 7: Il y a une différence entre la section SR 2.3.1 et Section CS 2 en ce qui concerne les exigences linguistiques. S'il vous plaît préciser si tous les documents doivent être en français ou si elle est déterminée selon les exigences linguistiques énoncées dans CS 2.

Réponse 7: Les Conditions supplémentaires CS 2 sont prioritaires. Voir Amendement 1.

.....

Question 8: If the Senior Landscape Architect or Project Manager are anglophone, but we are able to provide an on-site and in-office francophone translator (also a Landscape Architect), would we be able to meet the requirement set out in SRE 3.1.4.3?

Answer 8: Please refer to CS-2 and remember that the majority of your clients will be francophone.

Question 8: Si l'architecte paysagiste principal ou chef de projet sont anglophones, mais nous sommes en mesure de fournir, sur place et en exercice, traducteur francophone (également un architecte paysagiste), serions-nous en mesure de répondre à l'exigence énoncée dans EPEP 3.1.4.3 ?

Réponse 8: S.V.P. vous réferez à CS-2 et vous rappeler que la majorité de vos clients seront francophones.

.....

Question 9: Can the Senior Landscape Architect and Project Manager be the same person?

Answer 9: Yes, it can be the same person if he/she has the time and availability to assume those two roles.

Question 1: Est-il possible pour l'architecte paysagiste principal et gestionnaire de projet pour être la même personne?

Réponse 9: **Oui, cela peut être la même personne s'il/elle a le time et la disponibilité pour assumer ces deux fonctions.**

.....

Question 10: For SRE 3.2.3.2, do all projects need to have gone to construction?

Answer 10: **No.**

Question 10: Pour EPEP 3.2.3.2, font tous les projets doivent être allé à la construction?

Réponse 10: **Non.**

.....